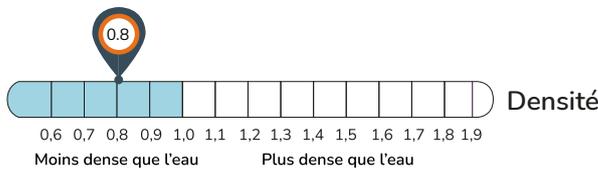


DÉNEIGEANT DÉVERGLAÇANT DE SÉCURITÉ AVEC INDICATEUR D'ÉPANDAGE, AGENTS ANTI-DÉRAPANTS ET URÉE

Version 02.2022

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :



• **ASPECT** : Mélange de particules blanches et vertes

• **FONTE EXOTHERMIQUE** : 513 kJ

• **RÉSIDUS** : Agent antidérapant minéral

• **TEMPÉRATURE DE PROTECTION** : -55°C

• **CONTACT ALIMENTAIRE*** :



* Sous condition de rinçage. Produit en conformité avec l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour application de l'article 11 du décret 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

PROPRIÉTÉS :

- Suite à l'arrêté inter-préfectoral du 27 octobre 1937, les riverains sont tenus de dégager leur trottoir dans les plus brefs délais après le début de la chute de neige ou après formation de verglas.
- Contient de l'urée : accélérateur de fonte.
- Doté d'un accélérateur, VISUGLACE IVD est 2,5 fois plus exothermique que du chlorure de calcium classique (type DUONEIGE).
- 10 kg de notre déverglaçant suffit, contre 25 kg d'un déverglaçant classique.
- Doté d'un traceur d'épandage et de 2 anti-dérapants (2 granulométries différentes pour résister aux passages de véhicules et humains).
- Contient un anti-corrosion.

DOMAINE D'UTILISATION :

- Terre battue, allée de parcs et de jardins, cours, terrains de campings, terrains de sport, courts de tennis, pierre naturelle, grès des Vosges, granite, bitume, sortie et cours d'école...
- Zones à 30 km/h, pistes cyclables, parvis, allées jouxtant les espaces verts
- Services municipaux, DDE...

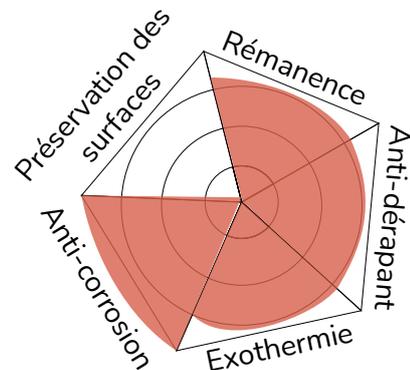
Conformité à la législation :

Produit réservé à un usage professionnel. Les renseignements figurant sur cette notice sont donnés de bonne foi. Nous attirons cependant l'attention des utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Ces renseignements ne sauraient constituer de notre part ni une garantie ni un engagement, la manipulation et la mise en oeuvre de notre produit échappant à notre contrôle. Pour plus de renseignements, la fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande. Vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

MODE D'EMPLOI :

- Épandre sur la surface à traiter à l'aide d'une pelle le plus uniformément possible (lorsque la couche de neige est épaisse, balayer préalablement pour éviter le gaspillage).
- Laisser agir, il s'enfonce dans la couche de neige et de verglas et la décolle du sol.
- Consommation :
 - en préventif : 30 g/m²
 - en curatif : 40 à 80 g/m² selon l'épaisseur de la neige ou du verglas

DOMAINE D'EFFICACITÉ :



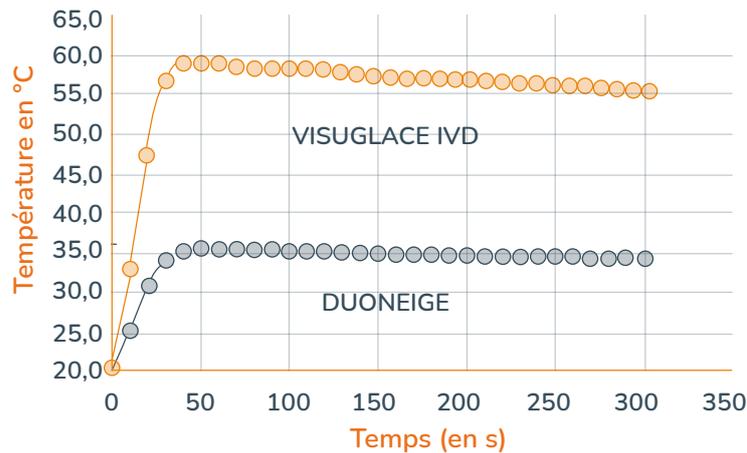
Un essai préalable avant utilisation est recommandé

DÉNEIGEANT DÉVERGLAÇANT DE SÉCURITÉ AVEC INDICATEUR D'ÉPANDAGE, AGENTS ANTI-DÉRAPANTS ET URÉE

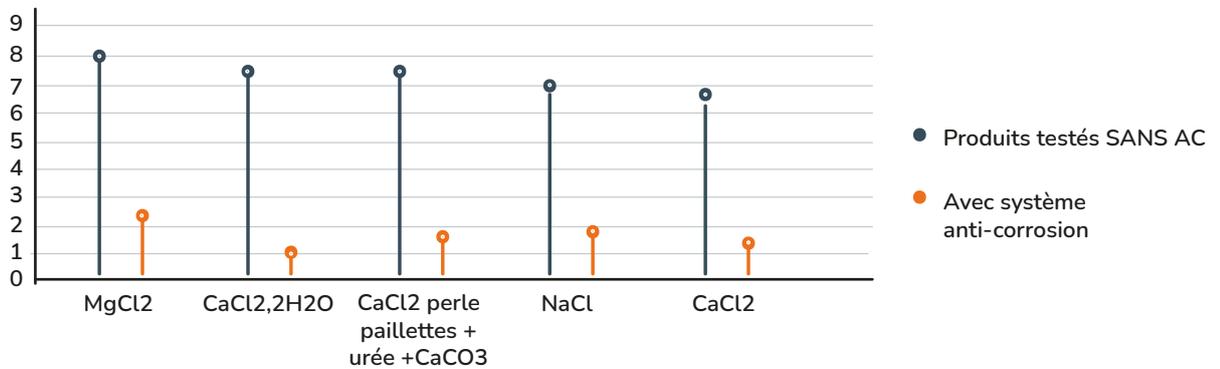
Version 02.2022

EFFICACITÉ DU PRODUIT :

Comparatif de montée en température entre le VISUGLACE IVD et le DUONEIGE (chlorure de calcium 77%)



Taux de corrosion des déverglaçants couramment utilisés, avec ou sans anti-corrosion



MgCl₂ : Chlorure de magnésium 47%
 CaCl₂, 2H₂O : chlorure de calcium paillettes 78%
 NaCl : chlorure de sodium
 CaCl₂ : chlorure de calcium 96%

Conformité à la législation :

Produit réservé à un usage professionnel. Les renseignements figurant sur cette notice sont donnés de bonne foi. Nous attirons cependant l'attention des utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Ces renseignements ne sauraient constituer de notre part ni une garantie ni un engagement, la manipulation et la mise en oeuvre de notre produit échappant à notre contrôle. Pour plus de renseignements, la fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande. Vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.